

ÉQUIPEMENT SURV/CO

LE DISCOURS SUR LA MÉTHODE

VOUS ÊTES NOMBREUX À NOUS INTERPELLER SUR LES ÉQUIPEMENTS..
AVEC RAISONS...

Parfois vous avez vu déployés dans les autres administrations les équipements nécessaires aux équipes de la Surveillance : des **bretelles** pour maintenir le dos lors des contrôles, des **sous ceinturons** pour le confort et le soulagement du dos, des **bouchons d'oreilles moulés** pour filtrer les bruits, ainsi que tous les **équipements liés au port d'armes**.

Il en va de même pour la branche AG/Co. Les nouvelles technologies doivent pouvoir bénéficier aux agents qui sont amenés à exercer en dehors du bureau, des contrôles, des enquêtes ou des visites.

L'exemple de l'**étui de l'arme de service** est flagrant : l'administration, via une note de Réseau 2, impose par principe le port à la ceinture. Or il existe d'autres possibilités (port de cuisse ou port au niveau de la hanche).

En Gendarmerie, le holster sécurisé sur plaque de cuisse ou de hanche est autorisé après avoir effectué une séance de tir spécifique.

Pourquoi ne pas demander ce qu'en pensent les utilisateurs ? A quand la clarté quand les doctrines en matière de formation et d'usage ne sont pas cohérentes ?

L'administration prévoit en effet la possibilité aux agents porteurs du HK d'utiliser un étui de cuisse pour leur arme de poing alors que cet étui de cuisse est proscrit par les notes de services de Réseau 2 (sauf pour des raisons médicales). Peut-être faudrait se mettre d'accord !

On pourrait multiplier les exemples.

Dernièrement nous avons essuyé un refus concernant les bretelles et le sous ceinturon ! Sur quoi s'appuient ces refus ?

LA CFDT DOUANE FAIT AUSSI REMONTER LES REVENDICATIONS ISSUES DU TERRAIN DE LA BRANCHE AG/CO

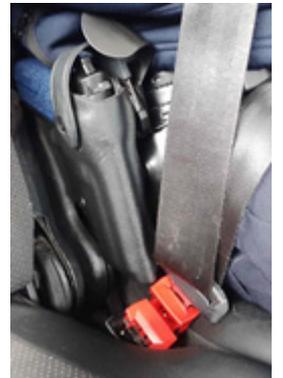
Concernant le besoin de bottes notamment pour les agents exerçant en Viti, On nous rétorque que les chaussures de marche sont plus adaptées ! L'usage n'est pas le même, mais qu'à cela ne tienne ! **Proposons les deux, les agents choisiront.**

La CFDT demande à l'administration de revoir ses positions dogmatiques en faisant preuve de pragmatisme. De même nous demandons que l'ensemble des équipements, avant note de refus ou écriture de doctrines restrictives, soient présentés en Formation Spécialisée Nationale dès la rentrée.

Plutôt que des avis au doigt mouillé de tel ou tel chef de bureau ou sous-directeur, nous demandons des expertises, des études ergonomiques et l'avis des médecins du ministère !

Tout le monde doit être acteur sur ces sujets.

Pour la CFDT Douane, la santé et la sécurité des douanières et des douaniers passent avant tout. Nous devons être dotés d'équipements qui préviennent les risques professionnels en anticipant l'impact sur la santé.



ÉQUIPEMENT,
JUN 2024

